

D.U SANTÉ AU TRAVAIL

Responsable Universitaire : Pr J-M. SOULAT

Durée : 1 an

Accès :

En formation continue :

- Infirmier(e)s DE titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne recrutés par des caisses de la Mutualité Sociale Agricole.

Critères de sélection :

CV et lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

+ contrat de travail MSA

Objectifs pédagogiques :

Les Services de Santé au Travail sont amenés, avec l'évolution de la réglementation, à recruter des infirmiers. Le Code Rural et de la Pêche demande que ces infirmiers soient compétents en santé travail. Ces compétences doivent être validées par une formation qualifiante.

Les objectifs pédagogiques sont centrés sur les domaines que les infirmiers ne possèdent pas :

- environnement technique et réglementaire de la santé professionnelle,
- maîtrise des risques professionnels et identification des pathologies en relation,
- visites d'informations et de prévention dans le cadre de la prise en charge individuelle des travailleurs,
- maîtrise du monde agricole,
- maintien dans l'emploi,
- promotion de la santé au travail.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITES d'EVALUATION des acquis du DU*
Contrôle continu
Examen final oral
Mémoire de fin de DU
Projet tutoré

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 300 euros

Renseignements :

Madame Pauline Pech

Tel : 05 61 77 77 67 - E-mail : pauline.pech@univ-tlse3.fr

CHU Purpan – Place du Dr Baylac – Pavillon Turiaf 1^{er} étage

31 059 TOULOUSE Cedex 09